

12 avril 2011

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 novembre 2010 en vue du bouclage de quatre crédits d'études, abandonnés, non suivis de réalisation, sans demande de crédit complémentaire.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Martine Sumi.**

La commission des finances, sous la présidence de M. Robert Pattaroni, a étudié la présente proposition lors des séances des 26 janvier, 1<sup>er</sup> février et 6 avril 2011.

La rapporteuse remercie M<sup>me</sup> Sandrine Vuilleumier pour l'indispensable contribution de ses notes de séances.

**Rappel du projet**

Cette proposition consiste à boucler trois crédits d'étude, sans demande de crédit complémentaire:

- Musée de l'horlogerie au 15, route de Malagnou (projet abandonné);
- Maison des arts du Grütli au 16, rue du Général-Dufour (projet abandonné);
- ex-réservoir SIG 2 – SIS au chemin du Bois-de-la-Bâtie (programme caduc),

et un crédit d'étude abandonné sans dépense:

- Cité universitaire au 21, chemin Edouard-Tavan (projet abandonné par la Ville mais intégré dans un projet plus vaste par la Fondation de la Cité universitaire).

**Séance du 26 janvier 2011**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement*

M. Pagani précise d'emblée qu'il s'agit du bouclage de quatre crédits d'étude n'ayant donné lieu à aucun dépassement de crédit, mais qu'il est nécessaire de clore par choix d'abandon ou parce qu'ils sont devenus caducs.

A la demande d'une commissaire qui s'enquiert de savoir ce que va devenir le Musée de l'horlogerie, concerné par le premier crédit d'étude, M. Pagani répond qu'il a visité ce bâtiment et qu'il estime que ce n'est pas une utilisation adé-

quate de ce bien public. Il ajoute que l'on attend les élections du nouveau Conseil administratif pour que le ou la responsable à venir du département de la culture reprenne cette problématique.

Une commissaire demande à quel montant s'élevait le montant du crédit d'investissement concernant la Maison des arts du Grütli à la rue Général-Dufour 16. M. Pagani demandera à ses services de répondre par écrit.

M. Pagani déclare que les études avancent pour mettre à disposition deux salles dans les anciens réservoirs du bois de la Bâtie concernés par le bouclage du troisième crédit d'étude abordé par la présente proposition. Cela s'inscrit dans le cadre de la votation ad hoc du Conseil municipal de juin écoulé. Les anciennes études ont échoué parce que cela revenait trop cher.

### **Séance du 1<sup>er</sup> février 2011**

Dans l'attente d'une réponse concernant la rue Général-Dufour 16, la commission reporte la discussion et le vote à une séance ultérieure.

### **Séance du 6 avril 2011**

*Audition de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement*

Après la déclaration de M<sup>me</sup> Charollais selon laquelle elle a déjà répondu à toutes les demandes de la commission des finances, le président observe qu'il n'y a pas de questions supplémentaires.

### *Vote après l'audition*

Mise aux voix, la proposition PR-841 est acceptée à l'unanimité des membres présents (1 UDC, 1 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 2 Ve, 2 AGT).

## *PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Les trois crédits d'études suivants:

- 50 000 francs (PR-300 votée le 10 février 1998), 76 000 francs (PR-142 votée le 29 avril 2002) et 326 000 francs (PR-347 votée le 21 février 2005), soit un crédit total de 452 000 francs sur lesquels ont été dépensés 423 032,07 francs pour l'étude de réaménagement, de la sécurisation et de l'agrandissement du Musée de l'horlogerie sis route de Malagnou 15;
- 52 500 francs (PR-175 votée le 25 mai 2002) sur lesquels ont été dépensés 47 521,44 francs pour l'étude de réaménagements intérieurs et extérieurs de la Maison des arts du Grütli sise rue Général-Dufour 16;
- 44 000 francs (PR-300 votée le 11 février 1998) et 60 000 francs (PR-117 votée le 15 janvier 2002), soit un crédit total de 104 000 francs sur lesquels ont été dépensés 82 283,45 francs pour l'étude complémentaire d'aménagement de dépôts pour le Service d'incendie et de secours sis chemin du Bois-de-la-Batie,

sont abandonnés et bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

## *PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Le crédit d'étude suivant:

- 220 200 francs (PR-430 votée le 10 octobre 2007) pour l'étude d'aménagement de la nouvelle crèche de la Cité universitaire sise chemin Edouard-Tavan 21,

est abandonné et bouclé sans dépense.